

Numéros clausus au concours non respecté

Par mer, le **25/07/2007** à **16:18**

Jeudi, 5 juillet 07, nous venons d'apprendre avec colère que seuls 27 sur 49 élèves ont été retenus au concours spécial voie régionale (Alsace) du professorat des écoles à l'issue des épreuves d'admissibilité.

Alors que dans le texte de la convention quadripartite signé entre l'Etat, le conseil régional d'Alsace, le conseil général du Haut-Rhin et les collectivités territoriales en juin 07, il est stipulé pour le premier degré que l'on fera un effort accru avec le recrutement de 50 postes au moins pour la voie régionale du professorat des écoles. Il y a donc rupture de contrat et non respect de recrutement de 50 postes au moins puisque seuls 27 ont été pris pour juillet 2007.

Nous manquons crucialement d'enseignants en section bilingue en Alsace. Le rectorat fait chaque année appel aux contractuels parce qu'il n'a encore jamais recruté les 50 professeurs bilingues prévus par la Convention (signée depuis 2001) entre l'Etat, le conseil régional d'Alsace, le conseil général du Haut-Rhin et les collectivités territoriales. Il y a vraiment un gros problème, chaque année le recrutement de professeurs bilingues diminue jusqu'à atteindre 27 (seuil minimum) en juillet 07 alors que d'un autre côté la demande d'élèves bilingues augmente.

Voilà ce qui m'arrive, alors qu'on ait en pénurie de professeurs bilingues, cette année pour la troisième fois, je tente le concours bilingue. Je suis admissible pour l'oral et très confiante puisque je me suis préparée intensivement à l'IUFM. J'ai été assidue en cours, très motivée et bosseuse. A ma grande surprise alors que je suis parfaitement bilingue (allemand, français), j'échoue une troisième fois. Je suis dégoûtée et démoralisée car je vois que le rectorat cette année n'a recruté que 27 professeurs alors qu'il était prévu d'en prendre au moins 40 (affichage officiel publié le jour des écrits à Colmar en juin 07). On est encore loin des 50 prévus par la Convention.

Que peut-on faire? Je n'ai plus envie de le retenter pour une 4ème fois alors que rien n'est joué d'avance.

Que puis-je faire pour me défendre ainsi que d'autres qui sont dans le même cas?

Demander un recours gracieux? A qui? Contester les résultats d'admissibilité devant qui?

Je suis dégoûtée par tant d'injustice.

Merci de bien vouloir m'aider dans ma lutte désespérée.

Mer

Par **bob**, le **25/07/2007** à **18:19**

Je précise que je suis pas vraiment un spécialiste du droit administratif.

Pour ce qui est du recours, c'est devant le TA (de Strasbourg je pense, je sais pas s'il y en a d'autres en Alsace). Je pense que vu les subtilités de la procédure administrative le recours à un avocat ne serait pas du luxe.

Bien sûr le recours gracieux peut être un préalable.

Enfin, il ne me semble pas que toutes les places ouvertes doivent être obligatoirement pourvues (cela doit dépendre du niveau des candidats). En toute hypothèse, le TA ne pourra substituer son appréciation à celle du jury.

En résumé, regroupez vous avec les personnes qui sont dans la même situation que vous et allez voir un avocat

Voilà